

Paris, le 13 octobre 2014

Fin des tarifs réglementés de vente pour les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz : une vidéo pédagogique de la CRE

Expliquer la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel pour les professionnels en seulement trois minutes ? C'est le défi que relève la Commission de régulation de l'énergie (CRE) grâce à une vidéo d'information pédagogique disponible à partir d'aujourd'hui sur son site Internet : www.cre.fr

Intitulée « Fin des tarifs réglementés pour les professionnels : consommateurs, anticipez ! », la vidéo répond à un besoin d'information des consommateurs professionnels. En effet, les consommateurs de gaz de plus de 30 MWh/an et ceux d'électricité ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA devront avoir basculé leur contrat de fourniture d'énergie en offre de marché d'ici le 1^{er} janvier 2016, avec une échéance au 1^{er} janvier 2015 pour les consommateurs de gaz de plus de 200 MWh/an. Etablissements publics (hôpitaux, écoles, maison de retraite...), restaurants, bureaux, sites industriels, syndicats de copropriété, commerces de proximité... : ce sont au total près de 170 000 clients en gaz naturel et 440 000 clients en électricité qui sont concernés.

Cette vidéo complète un dispositif d'information et d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics (guides, fiches pratiques, courriers aux consommateurs, réunions d'information des Chambres de commerce et d'industrie...). A ce titre, elle constitue une bonne introduction pour comprendre les changements qui s'opèrent avec l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence.

L'initiative de la CRE a été saluée par les fournisseurs d'énergie. Ils ont pu voir et commenter la vidéo en avant-première à l'occasion d'une réunion du groupe de travail dédié à la communication et l'information sur la fin des tarifs réglementés mis en place par la CRE.

La CRE invite les fournisseurs et tous les acteurs impliqués à relayer cette vidéo.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr